

Rénovation du Centre International de Séjour - Approbation de l'Avant-Projet Définitif - Changement du taux de TVA - Plan de financement

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Par délibération en date du 22 juin 2006, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet sommaire élaboré par M. BUISSON, Architecte, sur la base du diagnostic et du programme suivant :

- la mise en conformité de la sécurité incendie
- la mise en conformité de l'accessibilité des personnes handicapées
- la réfection des façades
- la réfection des toitures de type terrasses
- la création d'un local poubelles
- l'aménagement du parking et des abords

pour une enveloppe financière de 2 400 000 € TDC (valeur décembre 2005).

Le 29 juin 2006, M. BUISSON, Architecte a présenté à la nouvelle direction du Centre International de Séjour (président et directrice) le dossier d'Avant-Projet Sommaire.

La nouvelle équipe de direction a souhaité intégrer des projets de nouvelles orientations renforçant la qualité de l'hébergement et de la restauration.

M. BUISSON a donc travaillé de nouveau le projet sur les deux zones hébergement et restauration.

Le fait d'intervenir plus fortement sur le secteur hébergement permet à la Ville de bénéficier du taux de TVA de 5,5 % sur l'ensemble des travaux et des études (maîtrise d'œuvre, contrôleur technique et coordonnateur SPS), puisque les travaux sur la partie hébergement représentent plus de 50 % des travaux à réaliser.

Cette modification du taux de TVA permet d'intégrer les compléments au programme initial demandés par la nouvelle direction du Centre International de Séjour, soit :

- la restructuration complète des chambres avec création de sanitaires individuels sauf un étage avec sanitaires collectifs affecté aux compagnons
- l'installation de stores et d'une ventilation dans la salle de restauration pour un meilleur confort l'été.

Les plans d'Avant-Projet Définitif rendus fin septembre par le maître d'œuvre ont été validés en réunion de maîtrise d'ouvrage par l'équipe du Centre International de Séjour.

Il est par ailleurs prévu dans le Dossier de Consultation des Entreprises que les travaux soient réalisés en plusieurs phases dans le but de ne pas interrompre l'activité du Centre International de Séjour.

ESTIMATION DE L'OPERATION

Travaux	1 900 000 € HT
Frais d'études (équipe de maîtrise d'œuvre, contrôleur technique, coordonnateur SPS...)	300 000 € HT
Divers, aléas, imprévus	74 088 € HT

Coût total de l'opération 2 274 088 € HT
soit 2 400 000 € TDC (valeur décembre 2005)

CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

- Validation de l'Avant-Projet Définitif : décembre 2006
- Dossier de consultation des entreprises : mi-février 2007
- Choix des entreprises : fin avril 2007
- Démarrage des travaux : juin 2007
- Réalisation des travaux (trois phases) : 12 mois
- Livraison des travaux : été 2008.

FINANCEMENT

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis :

- Part Département du Doubs	500 000 € (contrat CITE 2006)
- Part Région de Franche-Comté	500 000 €
- Part Etat	400 000 €
- Part Ville de Besançon (dont TVA à 5,5 %)	1 000 000 €
MONTANT TOTAL TTC	2 400 000 €

Le Conseil Municipal est invité sur la base des ajustements énoncés, à :

- approuver l'Avant-Projet Définitif évalué à 2,4 M€ TDC
- autoriser M. le Maire à solliciter l'Etat, la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs et à inscrire le montant des subventions obtenues en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant, à réception des notifications attributives, aux imputations budgétaires 13.422.1321/1322/1323.5044 code service 33000
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés à intervenir, après mise en concurrence conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics 2004, le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2006 et suivants, à l'imputation budgétaire 23.422.2313.5044 code service 33000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. MEDJALDI, Mme TETU, M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 11 décembre 2006.